



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Créations et suppressions de postes - recrutement de contractuels

Direction générale déléguée Ressources et services aux communes - Régularisation technique du tableau des effectifs de Dijon métropole

Le tableau des effectifs est un document obligatoire annexé au budget annuel, permettant de recenser l'ensemble des postes permanents ouverts budgétairement. Il constitue un outil dynamique, régulièrement actualisé en fonction des créations ou suppressions de postes votées par délibération après avis du Comité social territorial (CST). Ces ajustements interviennent tout au long de l'année pour accompagner l'évolution des services.

La régularisation technique du tableau des effectifs répond à plusieurs motifs :

- Suppression de postes vacants liés à des situations individuelles terminées : postes conservés temporairement pour des agents alors en arrêt maladie et ayant maintenant fait valoir leurs droits à la retraite.
- Correction d'un surdimensionnement des besoins, constaté après réorganisation de service et ajusté à la réalité opérationnelle.
- Evolution de l'organisation de certaines missions consécutive au choix de recourir à des entreprises d'insertion sociale et des entreprises adaptées pour l'entretien des bâtiments.
- Mise à jour des cadres d'emplois, afin d'aligner les postes budgétaires avec les missions réellement exercées et garantir la conformité réglementaire.

Cette mise à jour technique proposée s'inscrit dans une démarche de gestion rigoureuse des ressources humaines, visant à assurer la cohérence entre les besoins des services et les effectifs, à respecter les obligations réglementaires et à optimiser la gestion budgétaire.

Collectivité	Catégorie PB	Grade	Poste budgétaire à supprimer	Poste budgétaire à créer
Dijon Métropole	A	Attaché	2	1
		Bibliothécaire	1	0
		Ingénieur	2	1
	B	Rédacteur	3	2
		Technicien	1	0
	C	Adjt adm	6	2
		Adjt tech	11	0
		Adjt ter patrimoine	2	0
Total Dijon Métropole			28	6

Direction générale déléguée Ressources et services aux communes – Direction des ressources humaines – Réorganisation du service gestion statutaire

Le service de gestion statutaire, au sein de la Direction des Ressources Humaines, assure la gestion des carrières et de la paie des agents de la Ville, de la Métropole et du CCAS.

Malgré des évolutions régulières (dématérialisation, fusion de services, transfert de missions), l'organisation actuelle ne permet pas de dégager suffisamment de temps pour des projets stratégiques et l'amélioration de la qualité de service.

Afin de renforcer la sécurisation des actes, la qualité de la relation aux usagers du service, la modernisation des processus et l'accompagnement des gestionnaires, il est proposé de créer deux postes de chef(fe) de bureau relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au sein de la gestion mensuelle. Ces postes auront pour missions :

- Encadrement direct des équipes (5 à 6 gestionnaires) ;
- Contrôle des parapheurs et sécurisation des actes ;

- Contribution à la rédaction et à la mise en œuvre des procédures harmonisées ;
- Appui technique et suivi des délais ;
- Participation au mandatement de la paie pour libérer du temps au pôle SIRH.

En parallèle, trois suppressions de postes sont prévues :

- Le poste de coordonnateur relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Le poste de secrétaire gestion paie/carrière relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- Le poste d'huissier relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, dont les missions ont fortement diminué. Cette suppression n'interviendra quant à elle qu'à compter du 1er juin 2026 afin de permettre l'accompagnement de l'agent vers un autre poste.

Cette réorganisation vise à améliorer la performance du service, sécuriser les procédures, renforcer la dématérialisation et optimiser l'utilisation du SIRH, tout en garantissant une meilleure qualité de service pour les agents et les managers.

Direction générale déléguée Ressources et services aux communes – Direction des affaires juridiques et de la commande publique – Réorganisation du service commande publique

Le service de la Commande publique et stratégie achat, rattaché à la Direction des Affaires juridiques depuis janvier 2024, gère environ 500 marchés publics par an pour 29 entités. Face à un plan de charge important et à la nécessité d'améliorer la performance et la lisibilité des missions, une réorganisation est proposée pour structurer le service autour de deux pôles : Achat et Marchés publics, chacun piloté par un cadre responsable, en lien hiérarchique directe avec la responsable de service.

Cette évolution vise à :

- Renforcer l'autonomie et la responsabilisation des agents parallèlement à leur montée en compétence afin de réduire le délai de réponse ;
- Fluidifier le traitement des dossiers et réduire les délais ;
- Développer les pratiques d'achat responsable et durable ;
- Créer une unité numérique pour le suivi des outils de commande publique.

Ainsi, il est proposé l'adaptation des postes suivants pour formaliser cette réorganisation :

1- Création d'un poste de responsable du pôle Marchés publics relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux : cette nouvelle fonction aura la responsabilité de la gestion de l'ensemble des marchés publics. Il assurera également la responsabilité hiérarchique des consultants contrats et des assistants administratifs.

2- Transformation des deux postes d'assistants contrats relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux en postes de consultants contrats relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux afin d'améliorer la performance et la fluidité des procédures. Cette évolution parallèle à la montée en compétence des agents permettra de traiter efficacement les marchés à processus rapide avec une plus grande autonomie et de garantir une meilleure sécurisation des actes, en intégrant les consultants dans les trois niveaux de validation interne (rapides, normaux, grands projets).

3- Création d'un poste d'assistant commande publique du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux afin d'apporter un soutien à l'équipe concernant la gestion des fins de procédure.

Cette réorganisation s'inscrit dans une démarche de modernisation, d'optimisation des ressources et de sécurisation des procédures.

Direction générale déléguée Ressources et services aux communes – Direction du numérique – création de postes

La cybersécurité et la performance des systèmes d'information sont des enjeux stratégiques pour la Collectivité, particulièrement dans le contexte actuel marqué par une intensification des menaces numériques et une forte dépendance aux services digitaux.

Cybersécurité :

Plusieurs avancées significatives ont été réalisées ces derniers mois pour consolider les défenses du système d'information, notamment le lancement d'un projet SOC (Security Operations Center) pour assurer une supervision 24/7 et détecter au plus tôt les signaux faibles.

Cependant, ces dispositifs nécessitent une gouvernance forte et continue pour garantir leur efficacité et leur évolution. La création d'un poste dédié de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) est donc essentielle afin d'assurer le pilotage stratégique de la sécurité, la conformité réglementaire et la coordination des actions sur l'ensemble du périmètre.

Le poste serait orienté selon quatre grandes missions :

- La définition et l'orientation de la politique de sécurité, en cohérence avec la stratégie de la Collectivité et les réglementations ;
- L'évaluation des risques et vulnérabilités de sécurité, et la recommandation de plans de traitement prioritaires ;
- Le pilotage de la gouvernance et de la conformité en matière de sécurité informatique ;
- L'animation, la sensibilisation et la coordination des enjeux de sécurité auprès de tous les acteurs.

Écosystème applicatif :

L'équipe de développement de la Direction du Numérique gère un écosystème applicatif particulièrement important et sensible, incluant notamment :

- La plateforme de e-services au citoyen (40 000 utilisateurs uniques chaque mois sur eservices.dijon.fr) ;
- L'application onDijon (7 000 utilisateurs mensuels).

Ces services sont essentiels pour Dijon Métropole, la Ville de Dijon et la plupart des communes de la métropole.

Dans ce contexte, un nouveau poste d'architecte logiciel serait orienté selon trois grandes missions :

- La définition, la mise en production et la maintenance évolutive des architectures logicielles et applicatives en cohérence avec la stratégie du système d'information et les objectifs métiers ;
- La réalisation de développements spécifiques ainsi que le pilotage de la qualité et de la performance de l'ensemble de la production du service ;
- L'animation, le conseil et l'accompagnement des équipes de développement et de maîtrise d'ouvrage.

L'arrivée d'un Architecte logiciel – Développeur Senior est indispensable pour renforcer et sécuriser une équipe aujourd'hui essentiellement constituée de prestataires, et garantir la cohérence, la qualité et la sécurité des développements.

Ainsi, au 1er janvier 2026, il est proposé de créer :

- Un poste de responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- Un poste d'architecte logiciel & Développeur Senior relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Ces deux postes seraient également ouverts au recrutement d'agents contractuels sur des contrats de 3 ans, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique et à la délibération du 28 novembre 2024.

Cabinet – Direction des affaires générales

La Direction des Affaires Générales, mutualisée entre la Ville de Dijon et Dijon Métropole depuis octobre 2021, assure un rôle stratégique et opérationnel dans la coordination des événements sur le territoire communautaire. Elle regroupe actuellement 53 agents et demeure un maillon essentiel du dispositif événementiel, garantissant la qualité et la sécurité des manifestations organisées par la collectivité.

Depuis 2023, une feuille de route pluriannuelle (2023-2026) a été engagée afin de moderniser l'organisation, renforcer le management de proximité et améliorer la qualité de service. Cette démarche vise à consolider la position de la direction comme « direction ressource », tout en garantissant la continuité du service public dans un contexte d'activité soutenue.

Les ajustements proposés s'inscrivent dans cette dynamique et répondent à trois objectifs :

- Renforcer le pilotage stratégique et la coordination des activités,
- Sécuriser les dispositifs opérationnels, notamment en matière de sécurité,
- Pérenniser des fonctions indispensables à la planification et à la qualité de service.

Ainsi, il est proposé l'adaptation des postes suivants pour formaliser cette réorganisation :

1- Création d'un poste de Chargé(e) de la planification et du suivi organisationnel des événements à l'Hôtel de Ville relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs : ce poste, actuellement occupé dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour faire face à la hausse de l'activité, sera pérennisé afin de garantir la continuité et la qualité de la coordination des événements institutionnels.

2- Suppression du poste de gestionnaire des salons, événements, réceptions et congrès relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à compter du 1er avril 2026, date de départ à la retraite de l'agent actuellement en poste. La suppression de ce poste résulte de la création par anticipation du poste de responsable de gestion événementielle, administrative, organisationnelle et RH (délibération du 25 septembre 2025) afin de pouvoir lancer le recrutement au plus tôt sur ce nouveau poste stratégique.

3- Evolution du cadre d'emplois du poste d'adjoint au responsable sécurité : suppression d'un poste d'agent de maîtrise en contrepartie de la création d'un poste de technicien. Cette évolution est justifiée par l'activité soutenue du pôle Sécurité et la nécessité d'accroître le niveau d'expertise pour sécuriser l'organisation des événements.

Afin de répondre à cet enjeu et d'attirer des profils qualifiés, il est proposé de permettre le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de trois ans, en application des articles L332-8 et L332-9 du Code général de la fonction publique. Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable :

- cadre d'emplois de référence : techniciens territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 4 à 5 ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

Ces ajustements n'entraînent pas de création nette de postes mais une montée en compétence ciblée, garantissant la conformité réglementaire et l'adéquation entre les besoins réels des services et les effectifs inscrits. Ces mesures permettent de consolider la structuration de la Direction des Affaires Générales, d'assurer la continuité du service public et de répondre aux enjeux stratégiques et opérationnels de la collectivité.

Direction générale déléguée aux services urbain et patrimoine – Direction valorisation des déchets – Ajustement organisationnel entre l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) et l'unité DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux)

Les évolutions organisationnelles menées en 2025, notamment depuis le départ du responsable de l'unité DASRI le 1er juillet 2025, ont conduit à redéfinir le contenu du poste.

L'implication renforcée du service maintenance au sein de l'unité DASRI et la dématérialisation des Bordereaux de Suivi des Déchets (environ 1 000 par mois) ont considérablement allégé la charge de travail de l'encadrant. Un responsable à plein temps pour ce service n'est donc plus nécessaire.

Par ailleurs, le service exploitation, qui assure la conduite de UVE, est actuellement composé d'un responsable de service, de six chefs de quart et huit adjoints chefs de quart, ainsi que d'un poste de référent formation interne créé en 2021. Ce poste est vacant depuis 2023.

Au regard des enjeux de continuité du service pour le traitement de 140 000 tonnes de déchets annuels et du projet de modernisation des installations (2024-2031), il est proposé de fusionner les postes de responsable DASRI et de référent formation interne, tous deux relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise pour créer un poste de coordonnateur technique relevant du cadre d'emplois des techniciens, placé sous la responsabilité du responsable exploitation.

Ce nouveau poste aura pour principales missions :

- Suivi des activités du service DASRI (25 %) ;
- Appui technique au responsable exploitation : rédaction et diffusion des procédures, analyse des incidents, pilotage des plans d'action, optimisation des paramétrages de conduite des lignes et des équipements de production d'énergie (50 %) ;
- Accompagnement du développement des compétences des agents d'exploitation, notamment sur les enjeux liés à l'énergie et à la sécurité des nouveaux équipements (25 %).

Le responsable exploitation continuera d'assurer le lien hiérarchique auprès de l'ensemble du personnel d'exploitation et de l'unité DASRI.

Ainsi, au 1er janvier 2026, il est proposé de :

- Supprimer au budget annexe DASRI un poste de responsable DASRI relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
- Supprimer au budget principal un poste de référent formation interne relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
- Créer au budget principal un poste de coordonnateur technique relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et ouvert au recrutement d'un agent contractuel sur un contrat de 3 ans, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique et à la délibération du 29 septembre 2022.

Cette mesure s'inscrit dans une démarche d'optimisation des ressources et de sécurisation des activités stratégiques du site pour accompagner les enjeux techniques et énergétiques liés à la modernisation des installations.

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour les dossiers le nécessitant.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de créer / supprimer à compter du 1er janvier 2026 les postes permanents suivants :

- Au tableau général des effectifs suite à régularisation technique, suppression de 28 postes et création de 6 postes budgétaires dans les cadres d'emplois mentionnés au tableau récapitulatif du présent rapport.
- A la direction des ressources humaines, suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial et d'un poste de rédacteur territorial, création deux postes de rédacteurs territoriaux.
- A la direction des affaires juridiques et de la commande publique, suppression de deux postes d'adjoints administratifs territoriaux, création d'un poste d'attaché territorial ouvert au recrutement d'un agent contractuel sur un contrat de 3 ans, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique et à la délibération du 28 novembre 2024, de deux postes de rédacteurs territoriaux et d'un poste d'adjoint administratif territorial.
- A la direction du numérique, création de deux postes d'ingénieurs territoriaux ouverts au recrutement d'agents contractuels sur des contrats de 3 ans, conformément aux articles

L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique et à la délibération du 28 novembre 2024.

- A la direction des affaires générales, suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial, création d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste de technicien territorial ouvert également au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique que sa rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport.

- A la direction valorisation des déchets : suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial sur le budget principal Métropole et d'un poste d'agent de maîtrise territorial sur le budget annexe DASRI, création d'un poste de technicien territorial sur le budget principal ouvert au recrutement d'un agent contractuel sur un contrat de 3 ans, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique et à la délibération du 29 septembre 2022.

- **de supprimer à compter du 1er avril 2026** le poste permanent suivant :

- A la direction des affaires générales, suppression d'un poste de rédacteur territorial.

- **de supprimer à compter du 1er juin 2026** le poste permanent suivant :

- A la direction des ressources humaines, suppression d'un poste d'adjoint technique territorial.

- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN

POUR : 80

ABSTENTION : 5

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATION(S)